

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2025

CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 841)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS34

présenté par

M. Rancoule, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Loir, Mme Ranc,
M. Taché de la Pagerie et Mme Mélin

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Il concourt à la prévention des risques des maladies professionnelles chez les sapeurs-pompiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à améliorer la prise en compte des maladies professionnelles affectant les sapeurs-pompiers, notamment dues aux conséquences de la toxicité des fumées.